CADRE DE CONSERTATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LA BIODIVERSITÉ

Note de plaidoyer pour le Financement de la Conservation de la Biodiversité en République Démocratique du Congo





SCANNEZ ICI POUR UNE COPIE ELECTRONIQUE

1 CONTEXTE

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays doté d'une giga-biodiversité suite à ses larges espaces de conservation. Ses forêts couvrent 155 millions d'hectares et représentent 62 % des forêts du Bassin du Congo[1]. Elles abritent des millions d'espèces animales et végétales, dont certaines sont endémiques. Elles abritent également des vastes tourbières qui sont des écosystèmes de grande valeur en termes de séquestration de carbone, tout comme pour la préservation de la biodiversité. Ces forêts sont des puissantes pompes biologiques produisant des pluies et impactant la vie de celles et ceux qui y vivent, et bien au-delà. Ses forêts et tourbières sont un élément crucial de régulation du climat.

Cependant, ces espaces riches en biodiversité constituent également des espaces de vie pour les peuples autochtones et communautés locales (PA&CL) qui y vivent depuis des millénaires, ces espaces forment ainsi 3 paysages bio-culturels[2]. Il importe de ce fait que l'on mentionne que les pratiques culturelles et le mode d'exploitation traditionnelle de ces écosystèmes par ces communautés constituent un modèle de gestion durable qui a fait ses preuves pour le maintien depuis le temps.

[1] WRI ; Atlas forestier de la République démocratique du Congo

[2] Le paysage bio-culturel des forêts non inondables, constitué de forêts denses humides et de forêts de montagne, Le paysage bio-culturel des forêts inondables constitué de forêts denses humides, de forêts édaphiques et de prairies aquatiques ou marécageuses. Le paysage bio-culturel plutôt sec et peu ou non forestier. Caractéristique de l'espace Sankuru- Grand Kassaï, c'est un paysage de forêts sèches denses ou claires, forêts de transition, mosaïque forêt-savane et savanes boisées, arborées, arbustives ou herbeuses

Pour conserver sa biodiversité, la RDC a établi un réseau national autour de 70 aires protégées dont 7 sous statut des Parcs Nationaux et 63 sous statut de Réserves Naturelles[1]et des Domaines de chasse couvrant près de 30 millions d'hectares sous statut de protection in situ, soit plus de 14 % de la superficie du territoire national. Malheureusement, l'établissement de ces Aires Protégées était caractérisé par des approches qui, non seulement ont dépossédé les PACL de leurs territoires traditionnels, mais aussi et surtout de l'exclusion dans leur gestion et gouvernance. Ce qui a eu un impact sur la vie et la culture des peuples autochtones.

Par ailleurs, le gouvernement avait publié les appels d'offres sur la vente des 27 blocs pétroliers et 3 gaziers dont certains menacent la biodiversité par leur superposition aux aires protégées et d'autres zones de haute valeur de conservation[2]. Même si nous nous félicitons de la décision du gouvernement d'annuler partiellement ce processus, nous restons préoccupés par sa volonté de relancer de nouveau les appels d'offres.

Bien au-delà, l'intensification de l'exploitation minière pour le besoin de la transition énergétique renforce la pression sur les écosystèmes forestiers et aquatiques, qui ont un impact considérable sur les droits et moyens de subsistance des communautés locales et Peuples Autochtones.

Pourtant, les efforts de conservation de la biodiversité par les peuples autochtones sont évidents et devraient être reconnus, valorisés et surtout sécurisés au profit de leurs territoires ainsi qu'une sphère plus élargie. Cela permettrait d'assurer également les moyens de subsistance de ces communautés. Cependant, ces communautés font face à de nombreux défis, notamment la pression démographique, l'exploitation illégale des ressources naturelles, et le changement climatique. Il est donc urgent de mobiliser des ressources pour soutenir leurs efforts de conservation.

[3] 7 Parcs nationaux de (Garamba, Kundelungu, Kahuzi Biega, Maiko, Virunga, Salonga et Upemba), Réserves à Faune d'Okapi à Epulu et de Lomako, Réserve Naturelle (RN) de Tayna, RN d'Itombwe, RN de Kisimba-Ikobo, Réserve du lac Tumba, Réserve de Basse-Kando, Parc Marin des Mangroves, etc.
[4] Compte rendu de la 142ème réunion du conseil de ministre du gouvernement national de la République démocratique du congo en date du vendredi 02 septembre 2023.

2 CONSTATS ET DÉFIS MAJEURS

Le financement de la biodiversité en RDC, bien que soutenu par des richesses naturelles et un engagement international croissant, est confronté à des défis significatifs. Pour surmonter ces obstacles, des approches intégrées et participatives sont essentielles, impliquant les communautés locales, assurant la bonne gouvernance, et développant des modèles financiers durables qui tiennent compte de la complexité des interactions entre développement économique et conservation.

1) **Ressources Naturelles Abondantes** : La RDC abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, riche en biodiversité, ce qui constitue une base solide pour les efforts de conservation et de financement. Les écosystèmes diversifiés du pays, y compris les parcs nationaux, offrent des opportunités pour le développement d'écotourisme et d'autres modèles de financement basés sur la conservation.

2) **Engagement International** : La RDC est également partie prenante de plusieurs accords internationaux, comme la Convention sur la biodiversité (CDB), qui offrent des opportunités de financement.

3) **Financement insuffisant** : Les budgets alloués par les gouvernements et les organismes internationaux à la biodiversité demeurent largement en deçà des montants nécessaires. D'où les projets de conservation menés par les OSC et les peuples autochtones manquent souvent de soutien financier, ce qui limite leur portée et leur impact.

4) **Accès limité aux fonds** : Les différents mécanismes de financement internationaux existants, notamment les Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou le Mécanisme de développement propre (CDM), présentent des critères d'éligibilité et des processus de demande complexes, rendant l'accès difficile pour les acteurs locaux (Les Peuples Autochtones et Communauté Locales) et les organisations de la société civile (OSC).

5) **Comparativement à la thématique "Changement climatique", la biodiversité ne bénéficie pas encore d'un mécanisme de financement dédié** à l'instar de Fonds Vert sur le Climat. Ce manque d'un fonds spécifique pour la biodiversité doit être rapidement comblé pour prendre en compte l'importance de l'enjeu aux niveaux mondial, régional, national et local.

6) **Manque de coordination** entre les gouvernements locaux, nationaux et internationaux, le secteur privé, les ONG nationales et internationales entraîne des dédoublements d'efforts et une utilisation inefficace des ressources.

7) **Impact des changements climatiques** : Les changements climatiques exacerbent les menaces sur la biodiversité, soulignant la nécessité de solutions intégrées et adaptées aux contextes locaux.

8) **Insécurité des droits fonciers** : Les incertitudes liées à la propriété des terres peuvent décourager les investissements dans la conservation, car les acteurs locaux peuvent craindre de perdre l'accès aux terres qu'ils gèrent traditionnellement.

9) **Les conflits armés et les agressions extérieures** récurrentes à des visées économiques fragilisent la gestion durable de la biodiversité.

10) **Faibles politiques et dispositions légales et réglementaires** incitatives pour les investisseurs internationaux privés.

11) **Risque de poursuivre l'expansion** des aires protégées classiques pour l'atteinte de l'objectif 30x30 ;

12) **Faibles stratégies** de lutte contre la criminalité environnementale et commerce illégal des espèces fauniques ;

13) **La volonté de continuer avec un modèle de développement basé sur l'extraction des ressources naturelles** au mépris des conséquences sur la biodiversité, de l'équité et bien être des communautés locales et des peuples autochtones.

3 ENJEUX ET OPPORTUNITES

● **Rôle des PACL dans la conservation de la biodiversité** : Les PACL possèdent des savoirs et des connaissances traditionnelles et des systèmes de gestion durable des ressources qui font des preuves indéniables depuis des millénaires. Leur engagement est essentiel pour assurer la pérennité de la biodiversité.

● **Potentiel économique** : La conservation de la biodiversité peut générer des revenus à travers l'écotourisme, les produits forestiers non ligneux, les mécanismes de crédit biodiversité, valorisation des savoirs et connaissances traditionnelles...

● **Innovation financière** : Explorer des moyens novateurs de financement, comme les mécanismes de crédits biodiversité, est crucial pour mobiliser des ressources supplémentaires.

● **Les réformes en cours**, notamment celles de l'aménagement du territoire, foncier et forestier qui viendraient adresser les questions liées à la superposition des droits d'usages et affectations des terres traditionnelles.

● **Contribution aux ODD et aux objectifs du cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal** : Soutenir les PACL contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et aux objectifs du cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal notamment ceux liés à la réduction de la pauvreté, à la protection de la vie terrestre et à la lutte contre le changement climatique.

4 RECOMMANDATIONS

Les organisations de la société civile et de peuples autochtones recommandent :

Au gouvernement Congolais :

1. **Renforcement des Cadres politiques, Juridiques et Institutionnels** : Mettre en place un cadre juridique et institutionnel favorable qui facilite l'accès aux financements internationaux et encourage les initiatives de conservation au sein du pays.

2. **Élaboration d'une Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources** : Développer une stratégie globale pour la mobilisation des ressources et le financement de la conservation de la biodiversité, intégrant les priorités nationales et les engagements internationaux.

3. **Mise en place des infrastructures** qui permettent d'améliorer l'accès à la biodiversité et augmenter sa valeur ajoutée.

4. **Promotion de Partenariats Public-Privé** : Initiatives visant à créer des partenariats avec le secteur privé pour développer des projets de conservation de la biodiversité qui soient bénéfiques à la fois pour l'environnement et l'économie locale.

5. **Renforcer les Capacités Locales** : Soutenir la formation et le renforcement des capacités des acteurs locaux, particulièrement les jeunes, les organisations de la société civile, pour élaborer et gérer des projets financés sur la biodiversité.

6. **Inclusion des Communautés autochtones et Locales dans la Prise de Décision** : Assurer une représentation significative des communautés locales et des peuples autochtones pygmées dans les processus de prise de décision concernant l'utilisation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité en respectant les sauvegardes socio-économique et le droit de consentement libre informé et préalable et en assurant à l'accès à la justice à travers le mécanisme de gestion indépendant

7. **Promotion de la Recherche et de l'Innovation** : Investir dans la recherche sur la biodiversité et sur des méthodes innovantes de conservation pour améliorer l'efficacité des projets et attirer des financements.

8. **Mettre en Place de Mécanismes de Suivi et d'Évaluation** : Établir des systèmes rigoureux de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des initiatives de financement, garantissant la transparence et la responsabilité ;

9. **S'abstenir à promouvoir tout projet extractif** à la base de la destruction de la biodiversité avec un impact considérable sur les droits et moyens de subsistance des communautés locales et Peuples Autochtones, notamment : les projets des hydrocarbures, des projets miniers dans le contexte de la transition énergétique, ainsi que l'exploitation illégale des forêts.

10. **Prendre l'engagement pour ne pas poursuivre une expansion des aires protégées classiques** : S'abstenir de créer de nouvelles aires protégées classiques (conservation forteresse) marquées par plusieurs violations des droits humains et de veiller à la promotion et sécurisation des modèles de conservation fondés sur les droits humains et les droits communautaires, tels que la foresterie communautaire et les APAC (Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire) afin d'atteindre l'objectif de conservation 30x30;

11. **Appuyer la gestion des aires protégées existantes** : Les Aires protégées couvrent 14 % du territoire national. Ces dernières sont butées à plusieurs défis qui nécessitent le soutien politique et financier du gouvernement afin de rendre viables nos aires protégées tout en assurant l'implication des communautés riveraines et le respect des droits humains ;

12. **Renforcer les politiques et stratégies** de lutte contre la criminalité environnementale et le commerce illégal des espèces fauniques : Mettre en place des juridictions spécialisées sur les thématiques environnementales pouvant assurer la poursuite et répressions des crimes environnementaux et réparations des préjudices

Au Secteur Privé:

1. **Intégration des Principes de Durabilité dans les Pratiques Commerciales** : Encourager les entreprises à intégrer des pratiques durables dans leurs chaines de production, afin de réduire leur impact sur la biodiversité et de s'aligner sur les objectifs du cadre mondial de la biodiversité et développement durable.

2. **Inclusion des communautés autochtones et locales** : Assurer que les projets financés respectent le CLIP et incluent systématiquement les communautés autochtones et locales dans la conception, la mise en œuvre et la gestion, garantissant ainsi une participation équitable et un partage des bénéfices.

3. **Investissement dans des Initiatives de Conservation** : Mobiliser des ressources financières pour soutenir des projets et initiatives de conservation, en collaborant avec des ONG et des communautés locales pour des résultats bénéfiques.

4. **Développement de Produits et Services Écoresponsables** : Promouvoir le développement de produits et services qui valorisent durablement les ressources naturelles tout en contribuant à la protection de la biodiversité.

5. **Collaboration avec le Gouvernement, les ONG et les PACL** : Travailler conjointement avec le gouvernement, les ONG et les PACL pour identifier les besoins de financement en matière de biodiversité et co-concevoir des projets adaptés.

6. **Adoption de Normes et Standards de Durabilité** : adopter des normes environnementales et de durabilité certifiables qui garantissent la conformité avec les meilleures pratiques de conservation de la biodiversité.

7. **Adhésion aux normes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** : S'engager dans des projets de RSE en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité, en incluant des mesures de soutien aux communautés locales et peuples autochtones pygmées.

Aux bailleurs de fonds, les PTF et les ONG Internationales :

1. **Simplification des procédures de financement** : Assouplir les processus de demande d'accès et d'évaluation des financements en les rendant plus accessibles et moins bureaucratiques pour encourager la participation de l'Etat, des acteurs locaux et des organisations de la société civile (OSC).

2. **Création de fonds dédiés à la biodiversité** : Mettre en place des fonds spécifiquement destinés à la conservation de la biodiversité en RDC , facilitant l'accès à des ressources pour des projets locaux innovants et adaptés aux contextes locaux à l'instar du fond Okapi et fonds communautaires pour les forêts.

3. **Inclusion des communautés autochtones et locales** : Assurer que les projets financés respectent le CLIP et incluent systématiquement les communautés autochtones et locales dans la conception, la mise en œuvre et la gestion, garantissant ainsi une participation équitable et un partage des bénéfices.

4. **Encouragement de partenariats public-privé** : Promouvoir et financer des initiatives qui associent les secteurs public et privé pour capitaliser sur les ressources financières et techniques disponibles, ce qui peut favoriser des solutions de conservation durables.

5. **S'engager à mettre en œuvre des changements structurels** à apporter aux systèmes de taxation et de subventions, par exemple incluant un impôt sur la fortune, sur les transactions financières et les combustibles fossiles, des droits sur les activités émettrices de gaz à effet de serre ; la réaffectation de subventions annuelles au secteur des combustibles fossiles responsable de la destruction de la biodiversité.

6. **Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation clairs** : Établir des indicateurs transparents pour mesurer l'impact des projets financés sur la biodiversité, permettant ainsi des ajustements proactifs et une responsabilisation des acteurs impliqués.

Au Secrétariat de la CDB:

1.**Facilitation de l'accès aux financements internationaux :** Agir en tant qu'intermédiaire pour aider les pays comme la RDC à naviguer les mécanismes de financement internationaux et à maximiser leurs chances de succès pour obtenir des fonds.

2. **Renforcement de la coordination entre acteurs :** Favoriser des forums ou plateformes d'échanges où les bailleurs de fonds, les gouvernements, et les acteurs de la société civile peuvent se rencontrer, partager des idées et coordonner les initiatives de financement.

3. **Intégration des objectifs de biodiversité dans les politiques sectorielles :** Encourager les États à intégrer les objectifs de la CDB dans leurs politiques économiques et de développement pour assurer un soutien cohérent aux initiatives de conservation communautaire mais aussi de mettre en exergue le renforcement de la coordination et la synergie de trois Conventions de Rio (CCNUCC, CDB et CLD) ;

4. **Soutien à l'élaboration de stratégies nationales de biodiversité :** Aider les pays à développer et à mettre en œuvre des stratégies nationales ou régionales de biodiversité, en tenant compte des ressources disponibles et des priorités locales.

5. **Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation clairs** : Établir des indicateurs transparents pour mesurer l’impact des projets financés sur la biodiversité, permettant ainsi des ajustements proactifs et une responsabilisation des acteurs impliqués.

ANAPAC-RDC

AVEC LE SOUTIEN DE RAINFOREST NORWAY EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ENVIRONMENTALE DE LA RDC

Rainforest Foundation Norway

APEM
ACTIONS POUR LA PROMOTION ET PROTECTION DES PEUPLES ET ESPÈCES MENACÉS

Mabele Nzambe

ANAPAC RDC

Caritas Congo Asbl

Juristes pour l'Environnement Congo
JUREC

R-EDH

REPALEF-RDC

ADDPFA

FONDATION FASI ANOMO POUR L'ENVIRONNEMENT

ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE SOCIAL

CAGDFT

CTIDD
Centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durable

LINAPYCO Asbl

DPGA
DYNAMIQUE DES GROUPES DES PEUPLES AUTOCHTONES



Merci pour votre soutien